

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 06 AVRIL 2023



Présents : Annie AGUADO, Frédérique BELLARDI, Sylvie CARRERE, Nicole CASTELLA, Isabelle CHEDEVILLE, Olivier ESCOT-SEP, Keinssi FAGBEMI ATCHADE, Jocelyne JOANDET, Myriam LAGARDE, Anna MECA, Sophie RIBUOT-MARION, Hind SALHI, Dominique ZYTYNSKI.

Procurations : Hélène AGUILLON à Isabelle CHEDEVILLE.

Absents excusés : Hélène AGUILLON, Yannick BOUBÉE, Severine BEARD.

Absents : Abderrahim ZEROUALI.

Budget du C.C.A.S. : Délibération sur la reprise des résultats de l'exercice 2022

Le C.C.A.S. d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2022 et de leurs affectations, à l'unanimité (Exprimés : 14 - Pour : 14).

Résultat d'investissement	
1 – Résultat de l'exercice 2022	- 1 832,64 €
2 – Résultat d'investissement antérieur	17 442,43 €
3 – Résultat cumulé	15 609,79 €
4 – Restes à réaliser Dépenses	0 €
5 – Restes à réaliser Recettes	0 €
6 – Résultat cumulé	15 609,79 €
Résultat de fonctionnement	
1 – Résultat de fonctionnement 2022	4 938,67 €
2 – Résultat de fonctionnement antérieur	45 457,77 €
3 – Résultat cumulé	50 396,44 €
Le Conseil d'Administration décide des affectations suivantes	
a/ Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0 €
Reste disponible	50 396,44 €
b/ Résorption du déficit d'investissement	0 €
c/ Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0 €
d/ Le solde est reporté en excédent de fonctionnement	50 396,44 €
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : Excédent d'investissement	15 609,79 €
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	0 €
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	50 396,44 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €

A AUREILHAN, le 11 avril 2023

P.C.C.

La Vice-Présidente,


Isabelle CHEDEVILLE



PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

17 AVR. 2023

ARRIVEE